

---

# LANDOLSI TELECOM TECHNOLOGY – L2T- CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SOLUTIONS D'ENVOI DE SMS L2T SMS Reseller & L2T Bulk SMS

---

## DEFINITIONS :

- Client : Personne physique ou morale, signataire des conditions contractuelles générales et particulières de L2T pour tout service souscrit auprès de la société L2T.
- Commanditaire : Personne physique inscrite au Registre du Commerce, personne morale ou organisme public qui fournit par l'intermédiaire du Client un service aux utilisateurs et aux utilisateurs inscrits sur son service.
- Contrat : Le contrat est formé du bon de commande par le Client, des présentes conditions générales et éventuellement de conditions particulières.
- Frais de mise en service : Frais facturés au Client par L2T lors de l'activation de son Service ou d'une offre additionnelle rattachée à celui-ci.
- Identifiant Client : Compte Client pour tout service souscrit auprès de L2T et permettant l'accès à l'interface de gestion.
- Interface de gestion : Espace Client ou Administrateur accessible sur le site L2T par le Client après identification par l'entrée de son identifiant client et mot de passe correspondant.
- MSISDN : Numéro de téléphone permettant l'identification d'un utilisateur d'un réseau de télécommunication et dont le format est déterminé conformément aux dispositions du plan de numérotation
- Pack : Forfait contenant un nombre prédéterminé de SMS pouvant être envoyés par le Client par l'intermédiaire du Service.
- Service : Désigne l'ensemble des services fournis par L2T conformément aux contrats souscrits par le Client.
- Site L2T : Site web de la société L2T accessible depuis le réseau Internet à l'adresse <http://www.L-2T.com> à partir d'un accès internet.
- SMS : Signifie "Short Message Service". Messages alphanumériques de 160 caractères pouvant être émis et réceptionné sur un terminal mobile ou fixe compatible.
- SMS-MT : SMS adressé par un éditeur de Service ou commanditaire à destination du terminal compatible de l'utilisateur.
- Utilisateur : Destinataire final des SMS et pour lequel le Client a obtenu le consentement préalable à la réception de SMS-MT.

**ARTICLE 1 : OBJET**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'offre SMS de la société L2T ou l'une de ses filiales, notamment, L2T International. Toute utilisation du Service est subordonnée au respect des récentes conditions contractuelles par le Client.

**ARTICLE 2 : FOURNITURE DU SERVICE**

Le Service consiste en l'acheminement depuis le réseau L2T de SMS à destination des MSISDN des utilisateurs du Client ou du commanditaire du service.

L'utilisation du Service est soumise préalablement à la création d'un identifiant Client. Le Service peut être utilisé par l'intermédiaire de l'interface de gestion du Client, par l'intermédiaire d'une Application API.

Le Service permet d'émettre des SMS à destination d'une liste préétablie de pays figurant le site <http://www.L-2T.com>. Il appartient au Client de s'assurer que les destinataires de ses SMS disposent bien de lignes téléphoniques appartenant à l'un des opérateurs figurant sur la liste disponible sur le site de L2T.

L2T ne garantit pas le bon acheminement des SMS émis par le Client à destination d'opérateurs ne figurant pas sur cette liste.

L2T se réserve la possibilité de modifier tout ou partie de cette liste pour ajouter de nouvelles destinations. Dans l'hypothèse de la suspension d'une destination, L2T en informera ses clients par une communication sur le site <http://www.L-2T.com> et/ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse renseignée par le Client lors de la création de son identifiant Client.

Le Client est facturé dès émission du SMS sans garantie que le SMS soit effectivement acheminé à l'utilisateur.

Le service ne permet pas l'envoi de MMS.

**ARTICLE 3 : MODALITES DE SOUSCRIPTION**

Pour souscrire au Service, il appartient au Client de remplir le formulaire fiche client. Le Client doit s'assurer que les informations renseignées sont exactes.

L2T se réserve le droit de demander au Client de lui communiquer par tout moyen une liste de documents justificatifs de son identité, de son lieu de résidence et de sa domiciliation bancaire permettant l'ouverture de sa ligne. A défaut de réception de ces documents sous sept jours à compter de sa demande, L2T se réservera le droit de limiter le service jusqu'à transmission des éléments demandés.

**ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le Client s'engage à communiquer et à justifier à L2T ses coordonnées, lieu de résidence et informations bancaires exactes ainsi qu'à procéder à leur mise à jour régulièrement.

Il appartient au Client de transmettre des informations valides permettant son identification. Il s'engage à communiquer les documents à jour dès que nécessaire (déménagement, changement de domiciliation bancaire...).

Le Client s'engage à utiliser le Service conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Client s'interdit tout comportement ayant pour objet ou pour effet de créer dans l'esprit du public une confusion entre lui-même et L2T. En ce sens, le Client s'engage à faire figurer pour tout SMS-MT adressés aux utilisateurs, sa dénomination commerciale, ou lorsqu'il intervient pour le compte d'un tiers, le nom du commanditaire pour lequel le message est envoyé.

Le Client garantit disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle pour la diffusion de contenu ou application faisant l'objet d'une protection particulière.

Le Client s'engage à ne pas émettre de SMS contenant :

- des messages à caractère violent, pornographique, raciste, antisémite, discriminatoire, susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de la protection des enfants, ...
- des messages incitant à la commission de crimes ou délits, encourageant l'utilisation de substances illicites, la commission du suicide...

Le Client s'interdit également toute émission de SMS pour la promotion directe ou indirecte de produits faisant l'objet d'une interdiction législative, ou encore de boissons alcooliques...

Le Client s'engage à veiller au respect de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives au traitement des données à caractère personnel ainsi qu'à la protection de la vie privée, notamment en matière de communications électroniques.

Il appartient au seul Client de s'assurer du traitement des demandes formulées par les utilisateurs et notamment relatives aux demandes d'opposition à la réception des SMS du Client.

Le Client s'engage à informer L2T de tout envoi massif de SMS susceptible d'entraîner une surcharge sur le réseau de L2T, dans les sept jours précédant la date d'envoi déterminée. Cet avertissement préalable a pour finalité de permettre à L2T d'anticiper toute augmentation soudaine du nombre de SMS émis depuis sa plateforme. A défaut d'avertissement préalable, L2T ne saurait voir sa responsabilité engagée pour défaut d'acheminement des SMS émis par le Client.

Le Client reconnaît que L2T peut être amenée à lui transmettre des recommandations techniques visant à améliorer la qualité du Service et/ou sa sécurité et s'engage à ce titre à se connecter régulièrement à son interface de gestion ainsi qu'à son service de messagerie électronique.

Le Client reconnaît que L2T peut être amenée, dans le but d'améliorer la qualité du Service, à effectuer des interventions techniques sur ses infrastructures susceptibles d'altérer le bon fonctionnement du Service ou de le suspendre pour une durée limitée. L2T se bornera à communiquer préalablement par l'intermédiaire de l'ensemble des moyens de communication dont elle dispose, les modalités de l'interruption du Service ainsi que la durée estimée de la coupure du service.

Le Client s'engage à utiliser des équipements de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, et à utiliser le Service conformément aux dispositions du présent Contrat.

Le Client s'engage notamment à ne pas utiliser le Service pour des tentatives d'escroqueries téléphoniques, harcèlement, menaces, méthodes de prospection abusive sans consentement préalable ou pour toute utilisation portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et à vérifier la conformité et la légalité de l'utilisation du Service dans le pays de réception du Service.

Le Client qui a la qualité de consommateur, s'engage à utiliser le service en bon père de famille au sens des dispositions du code civil mais également de la jurisprudence actuelle. Toute consommation manifestement abusive du service entraînera la possibilité pour L2T de limiter ou de suspendre tout ou partie du Service.

En cas d'utilisation considérée comme abusive par L2T ou ses partenaires, L2T se réserve le droit de suspendre le Service du Client.

De façon générale, toute utilisation non conforme aux présentes entraînera la possibilité pour L2T de suspendre le Service.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la non divulgation ou utilisation illicite de son mot de passe remis confidentiellement par L2T et permettant l'accès à son interface de gestion.

#### **ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le Client demeure seul responsable du contenu du SMS émis depuis la plateforme L2T mais également des actions de promotion et de communication effectuées par l'intermédiaire du Service.

Le Client garantit L2T de toute réclamation, action et/ou recours de quelque nature que ce soit émanant d'un tiers, du commanditaire ou des utilisateurs.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de L2T. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de L2T à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à L2T de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui

serait formée contre L2T et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre des présentes.

Le Client, seul responsable du contenu du message, s'engage à assurer à ses frais la défense de L2T dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages, pour violation de la vie privée, atteinte au droit des données personnelles etc., diffusées par l'intermédiaire de la plateforme L2T, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura donné accès au Service. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte ou le vol du ou des mots de passe transmis par L2T dans le cadre du Service, une présomption d'utilisation porte à ce titre sur le Client.

Le Client est responsable de toute modification apportée à la configuration définie par L2T ainsi que des conséquences éventuelles de celle-ci.

Il appartient au Client de signaler à L2T tout incident technique rencontré lors de l'utilisation du Service.

#### **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L2T**

Les obligations souscrites par L2T sont des obligations de moyen.

L2T s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service, mais ne peut être responsable des prestations dépendant d'autres opérateurs. Le Client reconnaît avoir conscience de l'intervention d'autres opérateurs dans le cheminement des SMS.

L2T s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer l'acheminement et l'intégrité des SMS-MT émis par le Client

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DE L2T**

L2T se réserve la possibilité de refuser la souscription du Service à un Client ayant souscrit une offre d'émission de SMS résiliée depuis moins de six mois, suite à un manquement grave à ses obligations contractuelles telles que définies par les présentes.

L2T ne garantit pas l'acheminement des SMS à destinations des utilisateurs en Roaming.

La responsabilité de L2T ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés,
- fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat
- événement ou incident indépendant de la volonté de L2T,
- détérioration de l'application,

- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par ses préposés,
- intervention d'un tiers non autorisé par le Client,
- difficulté incombant au fournisseur d'accès Internet du Client ou aux relations, contractuelles entre le Client et ledit fournisseur,
- acheminement de la communication liée à d'autres opérateurs de télécommunications, perturbations météorologiques,
- Non-respect d'un délai de prévenance suffisant en cas de surcharge potentielle du réseau.

La responsabilité de L2T ne saurait être engagée en raison de la nature ou du contenu des messages ou des informations acheminées par le réseau, ou de toute intervention de tiers, ou encore de tout événement lié à la non-conformité de l'installation électrique du client, de tout câblage ou réseau wifi.

L2T ne garantit pas que le Service fonctionnera sans aucune discontinuité. En cas de défaillance du Service, L2T notifiera au Client la défaillance en cause, en l'informant de sa nature et fera ses meilleurs efforts pour remédier à cette défaillance.

Les réparations dues par L2T en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

En aucun cas, en présence d'un Client professionnel, L2T ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du Service fourni par L2T, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages intérêts qui pourraient être mis à la charge de L2T, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à L2T pour la période considérée ou facturées au Client par L2T ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de L2T a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Pour des raisons liées à la sécurité des réseaux et à la qualité des services, L2T informe le Client qu'elle pourrait être amenée à surveiller le Service. Elle s'engage, le cas échéant, à respecter en toute hypothèse le droit à la vie privée des personnes concernées.

## **ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE**

La responsabilité de L2T ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure tel que reconnu par la jurisprudence, et notamment :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à L2T au titre des présentes, se trouvait empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, pandémie, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de L2T, alors L2T, sous réserve d'une prompt notification au Client, sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre conformément à l'article 14-1.

## **ARTICLE 9 : ASSISTANCE**

L2T met à la disposition du Client un support technique :

- sur le site web <http://www.L-2T.com>
- ou par mail aux emails indiqués sur la page contact du site de L2T

Le Client peut signaler tout incident technique par l'intermédiaire de la procédure de déclaration d'incident depuis son interface de gestion ou encore par le biais du support technique.

## **ARTICLE 10 : FACTURATION**

### **10.1 Mode de facturation**

Le Client détermine lors de la commande le pack correspondant le mieux à ses besoins.

Chaque SMS émis par le Client depuis son service sera décompté automatiquement de son forfait SMS restant.

Le SMS est décompté dès validation de l'envoi par le Client, et non à compter de la réception du SMS sur le terminal de l'utilisateur.

Pour tout envoi d'un SMS contenant plus de 160 caractères, le Client sera facturé d'un SMS supplémentaire tous les 160 caractères.

### **10.2 Options complémentaires**

Le Client peut choisir de souscrire des options complémentaires (Marque blanche, API...) qu'il pourra associer aux offres souscrites. Celles-ci pourront faire l'objet d'une facturation à l'installation ou mensuelle selon les cas.

## **ARTICLE 11 : EXECUTION, TARIF, PAIEMENT ET DELAI DE PAIEMENT**

### **11.1. Confirmation de la commande**

L2T accuse réception sans délai au Client, par courrier électronique, du bon de commande et du paiement effectué, et l'informe de la mise en œuvre du Service commandé dans les conditions décrites ci-après.

### **11.2. Exécution de la commande**

La mise à disposition du service intervient après activation du compte client par L2T dans un délai maximal de 2 jours ouvrables à compter de la réception du paiement effectif du bon de commande par le Client.

Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondant au Service sont créditées sur le compte de L2T.

Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du service par L2T, le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

### **11.3. Tarif**

Les prix des services fournis par L2T au titre du contrat de prestations de services de L2T font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation en ligne sur l'espace client au niveau du site [www.L-2T.com](http://www.L-2T.com).

Les prestations proposées sont mentionnées dans le bon de commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables, d'avance.

L2T se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, et d'informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site [www.L2T.com](http://www.L2T.com). Suite à cette information le Client sera libre de résilier le contrat, dans les conditions précisées dans l'article 13 des présentes. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

L2T se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

L2T recommande au Client de consulter régulièrement la page de tarification accessible sur son espace au niveau du site L2T pour prendre connaissance des derniers tarifs applicables.

### **11.4. Modalités de Paiement**

Le Client a la possibilité d'effectuer un règlement par virement bancaire, par Mandat Administratif ou par Mandat International.

Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au service commandé et à son délai d'exécution.



Tout désaccord concernant la facturation et la nature du Service devra être exprimé par courrier électronique à destination du support L2T dans un délai d'une semaine après émission du bon de commande.

#### **11.5. Informations sur les factures**

L2T tient à la disposition du Client, pendant une durée de 06 mois à compter de l'établissement de la facture, le relevé des communications et les informations sur les prestations facturées.

#### **ARTICLE 12 : DUREE DU CONTRAT**

Le contrat entre en vigueur à compter de la date de la validation de la commande du Client par L2T. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée, jusqu'à l'émission de la totalité des SMS souscrits par le Client.

#### **ARTICLE 13 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE**

13.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes.

13.2. Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à L2T, 11 Rue Al Imam EL Bakri, 1002 Tunis, Tunisia.

Toute demande de résiliation du contrat par le Client sera effective à compter du lendemain de la date de réception par L2T, sous réserve que le Client ait précisé l'ensemble des informations requises permettant son identification.

En cas de résiliation anticipée, les SMS non consommés ne seront pas remboursés au Client.

13.3. Le non-respect par le Client des présentes conditions, entraînera le droit pour L2T de suspendre sans délai et sans mise en demeure préalable le Service du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels L2T pourrait prétendre.

Si L2T résilie le contrat dans les conditions prévues ci-dessus, le Client ne pourra prétendre au remboursement par L2T des sommes correspondantes aux prestations déjà effectuées par L2T, et L2T ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client. En revanche, si le non respect des obligations du client entraînait un préjudice pour L2T, L2T se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par L2T.

13.4. En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein

droit, sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

13.5. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre. 14.6. Le Client peut demander la résiliation de son contrat en cas de suppression d'une destination couverte par le Service et dont la liste est accessible sur le site de L2T.

13.6. Le Service est restreint, limité, suspendu ou résilié de plein droit si le paiement n'est pas effectif.

13.7. En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

13.8. Le Client accepte par avance que L2T effectue une restriction, limitation ou suspension du Service si L2T reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

13.9. L2T se réserve le droit de suspendre immédiatement le Service pour se conformer à toute décision de justice ou administrative ou pour se conformer à la loi ou encore afin d'éviter tout dommage potentiel sur le réseau

#### **ARTICLE 14 : DROIT DE RETRACTATION**

Le Client dispose de la possibilité d'invoquer l'exercice du droit de rétractation. Il lui faut pour cela, dans un délai de 7 jours francs à compter de la mise en œuvre du Service, de contacter le service commercial de L2T.

Cependant, dans l'hypothèse où le Client utiliserait le Service avant l'expiration du délai précité, il reconnaît et accepte qu'il ne pourra plus exercer son droit de rétractation

#### **Article 15 : DONNÉES PERSONNELLES**

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement L2T, à l'adresse L2T, 11 Rue Al Imam EL Bakri, 1002 Tunis, Tunisia.

Les données transmises par le Client sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle puis le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. L2T s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client. Seules les filiales de L2T peuvent également y avoir accès.

#### **Article 16 : DISPOSITIONS GENERALES**

##### **16.1. Divisibilité**

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de services souscrit auprès de L2T, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

### **16.2. Intitulés**

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

### **16.3. Conditions particulières et Annexes**

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de services de L2T et sont indissociables desdites Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document «Conditions Générales ».

L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur la page :

[http://www.L-2T.com/customer/L2T\\_ServiceSMS\\_CGU.pdf](http://www.L-2T.com/customer/L2T_ServiceSMS_CGU.pdf).

Ces documents sont, en outre, sujets à modifications ou évolutions.

### **16.4. Communications**

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de L2T feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par L2T pendant toute la période des relations contractuelles.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour L2T : 11 Rue Al Imam EL Bakri, 1002 Tunis, Tunisia.
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à L2T

### **16.5. Publicité et promotion**

L2T pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

## **ARTICLE 17 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

En cas de litige, les Parties conviennent que les Tribunaux de Tunis auront compétence exclusive pour connaître de tout différend résultant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat.